

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Detratant liquide

UFI:

RW10-90Y2-900M-D925

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale:

Agent de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

IBEDA-CHEMIE Klaus P. Christ GmbH

Rue/B.P.:

Am Eichelgärtchen 32

Place, Lieu:

56283 Halsenbach

Allemagne

E-mail:

info@ibeda-chemie.com

Téléphone:

+49 (0)6747-9501-0

Télécopie:

+49 (0)6747-9501-11

Service responsable de l'information:

Herr Schaper, Téléphone: +49 (0)6747-9501-19

(Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS)

Téléphone: + 33 (0)1 45 42 59 59

Transport:

CONSULTANK Lutz Harder GmbH (Contract QUALI003)

Téléphone: +49 (178) 4337434 (from USA: 01149 178 4337434)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Skin Irrit. 2; H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Attention

Detratant liquide

Numéro de matière IB 0006

Page: 2 de 11

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient - 5% ou plus, mais moins de 15% phosphates.

2.3 Autres dangers

Travaux de nettoyage: Le produit peut dégager de gaz/vapeurs caustiques.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
Contient phosphates: Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Solution inorganique, aqueuse

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119488633-28-xxxx N°CE 226-218-8 CAS 5329-14-6	Acide sulfamidique Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.	< 15 %
REACH 01-2119457026-42-xxxx N°CE 201-069-1 CAS 77-92-9	Acide citrique, exempt d'eau Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H335.	< 15 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
Le produit réagit acide.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.
Il peut se dégager par ailleurs: Composés phosphoriques, oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. L'eau d'extinction a une réaction acide.
Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance.
Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante.
Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
Informar si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Travaux de nettoyage: Le produit peut dégager de gaz/vapeurs caustiques.
Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.
Rinçage: Eliminer le résidu avec beaucoup d'eau.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger du gel, de la chaleur et du rayonnement solaire direct.
A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de bases, métaux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN ISO 374-1.
Type de gants: Caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	Rouge ou jaunâtre à brunâtre
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 10%: env. 1,5

Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Echauffement excessif. Éviter toute formation de vapeur ou d'aérosol. A protéger de la chaleur/du rayonnement solaire et du gel.

10.5 Matières incompatibles

Bases, métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée. En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

En raison de la valeur-pH, il y a un risque d'action corrosive.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagenicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Symptômes

En cas d'inhalation: Irritation des muqueuses, toux.

Après absorption:

Irritation des muqueuses de la bouche, du pharynx du tube et de l'appareil digestifs.

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Effet nocif sur les organismes aquatiques en raison de la modification du pH.
Contient phosphates. Ils peuvent contribuer à l'eutrophisation des eaux de surface.

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Détergents contenant des substances dangereuses.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Éviter une introduction dans l'environnement.

Conditionnement

Recommandation: Rincer avec de l'eau. Éliminer l'emballage selon sa nature.
Les emballages isolés peuvent être éliminés avec les ordures ménagères.

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
UN 3264

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 3264, LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide sulfamidique)
IMDG, IATA-DGR: UN 3264, CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Sulphamidic acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 8, Code: C1
IMDG: Class 8, Subrisk -
IATA-DGR: Class 8



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR/RID: Numéro d'identification du danger 80, Numéro ONU UN 3264
Etiquette de danger: 8
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Conditionnement - Instructions: P001 IBC03 LP01 R001
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP19
Réservoirs mobiles - Instructions: T7
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP28
Codification réservoirs: L4BN
Code de restriction en tunnel: E

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 8
Dispositions particulières: 274
Quantités limitées: 5 L
EQ: E1
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP - EP

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-A, S-B
Dispositions particulières: 223 274
Quantités limitées: 5 L
Quantités exceptées: E1
Conditionnement - Instructions: P001, LP01
Conditionnement - Réglementations: -
IBC - Instructions: IBC03
IBC - Réglementations: -
Instructions réservoirs - IMO: -
Instructions réservoirs - UN: T7
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP28
Arrimage et manutention: Category A. SW2
Séparation: SG36 SG49
Propriétés et observations: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
Groupe de ségrégation: 1

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger:	Corrosive
Code de quantité exceptée:	E1
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y841 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 852 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 856 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Service responsable de l'information

Créée:

22/1/2015

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Eye Irrit.: Irritation des yeux
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LEP: Limite d'exposition professionnelle
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
ONU: Organisation des Nations unies
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Irrit.: Irritation de la peau
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

Veuillez récupérer les informations produit les plus actuelles ici:
<https://sumdat.net/x6yxz83b>

